**(**

#

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**

UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

**MINISTERE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET DES PETITES ET MOYENNES INDUSTRIES**

**--------------------**

**PROJET DE ZONE DE TRANSFORMATION AGRO-INDUSTRIELLE DU SUD**

**--------------------**



**APPEL À MANIFESTATION D’INTÉRÊT**

**(SERVICES DE CONSULTANTS – SELECTION DE FIRMES)**

**RECRUTEMENT D’UN CONSULTANT (CABINET) POUR LA SUPERVISION DES TRAVAUX DU MODULE REGIONAL DE KOLDA**

 **N° C\_CEPA\_032**

***REPUBLIQUE DU SENEGAL***

***PROJET DE ZONE DE TRANSFORMATION AGRO-INDUSTRIELLE DU SUD***

***MINISTERE DE L’INDUSTRIE ET DES PETITES ET MOYENNES INDUSTRIES***

***SERVICES DE CONSULTANTS***

***Mode de financement islamique – conforme à la Charia***

***N° de Financement : N° SEN 1024***

Le Gouvernement du Sénégal a reçu un financement de la Banque Islamique de Développement afin de couvrir le coût du **Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle du Sud (PZTA ou Agropole Sud)**, et a l’intention d’utiliser une partie des sommes accordées pour financer des services de consultant.

Les services consistent à assurer au plan technique, environnemental et social, le contrôle et la supervision des travaux du module régional de Kolda. La durée des prestations de supervision des travaux est estimée à huit (08) mois. Le temps minimum d’intervention des experts clés est de 48 homme/mois. La date prévue de démarrage est octobre 2022.

Les Termes de Référence (TdR) détaillés de la mission sont disponibles à l’adresse ci-après : Cellule d’Exécution du Projet Agropole, Mermoz Extension villa n°15, ou par courrier électronique aux adresses suivantes : agropole@agropole.sn, cc : elmalick.cisse@agropole.sn.

La Cellule d’Exécution du PZTA invite les bureaux de Consultants (« Consultants ») éligibles à manifester leur intérêt en vue de fournir les services ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir des renseignements spécifiques démontrant qu’ils sont pleinement qualifiés pour réaliser les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des conditions comparables, disponibilité de compétences adéquates parmi leur personnel, etc.).

Les critères d’établissement de la liste restreinte sont :

1. La nature des activités du candidat et le nombre d’années d’expérience dans le domaine du contrôle et la supervision de travaux;
2. L’expérience du candidat dans le domaine des prestations et notamment les références concernant l’exécution de marchés similaires ;
3. L’organisation technique et managériale du cabinet.

Les Personnels-clés ne feront pas l’objet d’évaluation au stade de l’établissement de la liste retreinte.

Les Consultants intéressés sont invités à prendre connaissance des Clauses 1.23 et 1.24 des Directives sur l’acquisition des Services de Consultants dans le cadre des Projets financés par la Banque Islamique de Développement (les « Directives ») définissant les règles de la BIsD concernant les conflits d’intérêt.

Les Consultants peuvent s’associer avec d’autres firmes afin de renforcer leurs qualification en indiquant clairement le type d’association, c’est-à-dire un groupement de consultants, ou une intention de sous-traitance. Dans le cas de groupement, tous les partenaires du groupement seront conjointement et solidairement responsables pour la totalité du contrat, en cas d’attribution.

La sélection se fera en conformité avec la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût stipulée dans les Directives.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations additionnelles à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d’ouverture de bureaux indiquées : Cellule d’Exécution du Projet Agropoles email : agropole@agropole.sn, cc : elmalick.cisse@agropole.sn, Téléphone (221) 78 218 12 12  de 9h à 17h (heure locale), du lundi au vendredi.

Les manifestations d'intérêt, rédigées en français, doivent être déposées soit sous format physique à l'adresse ci-après : Secrétariat général du Ministère du Développement Industriel et des Petites et Moyennes Industries, 122 bis Avenue Peytavin (1er étage) auprès de M. Cheikh FALL – soit par courrier électronique dans les adresses ci-après : bayeracine1@homail.fr, elmalick.cisse@agropole.sn, cc : agropole@agropole.sn , spmagropole@gmail.com, aspmagropole@gmail.com au plus tard le **03 juin 2022**, à 11 heures précises.

 **La Personne responsable de marchés**

 Adama Baye Racine NDIAYE